

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **26 septembre 2013**

Délibération n° 2013-4146

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 3°

objet : Aménagement de l'esplanade du Dauphiné - Phase 2 - Démolitions - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale - Missions territoriales

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Longueval

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 septembre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 30 septembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barret, Mme Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lebuhotel, Léonard, Mme Lépine, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin (pouvoir à M. Rivalta), Arrue, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Vesco (pouvoir à M. Bolliet), Barthélémy, Mmes Baume (pouvoir à M. Coste), Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Braillard (pouvoir à M. Desbos), Dumas (pouvoir à M. Petit), Genin (pouvoir à M. Balme), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Havard (pouvoir à Mme Dagorne), Kabalo (pouvoir à Mme Tifra), Lambert (pouvoir à M. Ferraro), Mme Laval (pouvoir à M. Cochet), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Quiniou), Lévêque (pouvoir à M. Jacquet), Morales (pouvoir à M. Vincent), Nissanian (pouvoir à M. Chabrier), Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Mme Revel (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), MM. Serres (pouvoir à M. Lebuhotel), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barral, Mmes Bailly-Maitre, Levy, M. Touraine.

Conseil de communauté du 26 septembre 2013**Délibération n° 2013-4146**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Aménagement de l'esplanade du Dauphiné - Phase 2 - Démolitions - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale - Missions territoriales

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 septembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La poursuite de l'aménagement de l'esplanade du Dauphiné est engagée depuis 2011 sur l'assiette de terrain comprise entre les rues Paul Bert, Maurice Flandin, l'avenue Félix Faure et les voies ferrées. Le prolongement de la ligne de tramway T4 jusqu'à la Part-Dieu et la nouvelle implantation de la ligne T3 sur ce secteur ont, en effet, permis d'envisager la réalisation de la 2° phase de l'aménagement paysager de l'esplanade du Dauphiné à Lyon 3°.

Afin de mener à bien la réalisation des travaux paysagers confiée au Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) par voie de convention, la Communauté urbaine de Lyon doit démolir l'immeuble situé du numéro 102 au numéro 110, rue Maurice Flandin, dont les derniers lots ont été libérés et acquis en début d'année. Compte tenu des contraintes liées à la mise en service de la ligne de tramway T4 jusqu'à la Part-Dieu en septembre et aux travaux connexes d'aménagement de l'espace réalisés par le SYTRAL et qui doivent s'achever fin 2013, les opérations de désamiantage et curage intérieurs ont été engagées dès le mois de février 2013.

2 autorisations de programme individualisées par délibérations n° 2005-2795 et 2011-1997 des Conseils des 11 juillet 2005 et 10 janvier 2011, pour un montant total de 11 000 000 €, ont permis de réaliser les acquisitions foncières pour un montant de 7 954 724 € et des travaux de démolition pour un montant de 1 977 431 €.

Le solde des opérations à conduire nécessite un complément d'individualisation d'autorisation de programme d'un montant de 765 000 €.

Cette opération d'aménagement sera finalisée par le réaménagement complet de ce secteur suite à la démolition de la maison située à l'angle des rues Paul Bert et Maurice Flandin.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver une individualisation complémentaire d'autorisation de programme d'un montant de 765 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la poursuite des travaux de démolition de l'immeuble situé du numéro 102 au numéro 110, rue Maurice Flandin à Lyon 3°.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, pour un montant de 765 000 € en dépenses à la charge du budget principal, sur l'opération n° OP06O1265 à prévoir en 2013.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 11 765 000 € en dépenses.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 2312 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 30 septembre 2013.